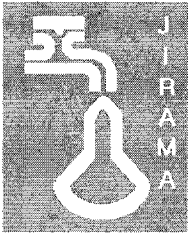


# JIRO SY RANO MALAGASY



DIRECTION GENERALE : 149, Rue RAINANDRIAMAMPANDRY - ANTANANARIVO - BP : 200  
ADRESSE TELEGRAPHIQUE : JI . RA . MA  
C.C.P 21 441 - ANTANANARIVO  
B.N.I. CL : 01 17355 VAR  
R.C. : 2 0 0 4 B 0 0 5 5 3  
STATISTIQUE N° : 40100 11 1957 0 10005  
NIF : 1 0 0 0 0 0 0 7 0 4  
TELEPHONE 22 200 31 - AN TANANARIVO  
Fax : 261.20.22.383.06 -E-mail : dg@jirama.mg

## DECISION N° DG/DPAL/ JSK /2021

DECLARANT « INFRUCTUEUX » L'APPEL D'OFFRES RELATIF AU DAO N°AO 97 416 - E PORTANT FOURNITURE de MATERIELS POUR CONFECTION 21200 TABLEAUX BOIS et POUR REBOBINAGE MACHINES STATIQUES ET TOURNANTES, REPARTIE EN QUATRE LOTS : - Lot n°1 : Contre-plaqué de 10mm - Lot n°2 : Plateaux Pin de 2mx0,20mx0,40m - Lot n°3 : Diverses quincailleries - Lot n°4 : Divers fournitures pour rebobinage

### Le DIRECTEUR GENERAL de la JIRAMA,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi N°2016 - 055 du 25 janvier 2016 portant Code des Marchés Publics et ses textes subséquents ;
- Vu l'ordonnance N°075-027 du 17 Octobre 1975 portant création de la Société Jiro sy Rano Malagasy (JI.RA.MA.) et fixant les statuts de ladite Société, modifiée par le décret n° 2008-971 du 20 Octobre 2008 ;
- Vu le décret n° 2006-343 du 30 mai 2006 portant l'instauration du Code d'éthique des Marchés Publics ;
- Vu le décret n° 2019-097 du 13 Février 2019 fixant les attributions du Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Hydrocarbures ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;
- Vu le décret n°2019-1407 du 19 Juillet 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret du 19 Décembre 2019 portant nomination du Directeur Général de la Société JIRO SY RANO MALAGASY (JI.RA.MA) ;
- Vu le décret n°2020-997 du 20 Août 2020 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2020-070 du 29 Janvier 2020 modifié et complété par le décret n°2020-597 du 04 Juin 2020 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Sur proposition de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP).

### DECIDE

#### Article 1

En application de l'article 56 de la loi N°2016 - 055 du 25 janvier 2016 portant Code des Marchés Publics, est déclaré « INFRUCTUEUX », le DAO N°AO 97 416-E relatif à la fourniture de matériels pour confection 21200 tableaux bois et pour rebobinage machines statiques et tournantes, repartie en quatre lots : - Lot n°1 : Contre-plaqué de 10mm - Lot n°2 : Plateaux Pin de 2mx0,20mx0,40m - Lot n°3 : Diverses quincailleries - Lot n°4 : Divers fournitures pour rebobinage

#### Article 2

La Personne Responsable des Marchés Publics, le Directeur Principal Approvisionnement et Logistique, le Directeur des travaux et le Directeur Principal Finances sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Antananarivo, le .....1.1. MAR 2021.....

**Vonjy Andriamanga**  
Directeur Général  
de la Jiro sy RANO MALAGASY

